

CA15 08 0046

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 février 2015, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA15 08 0047

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 3 février 2015.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 3 février 2015.

ADOPTÉ.

CA15 08 0048

Soumis procès-verbal de la séance générale du 6 janvier 2015 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 6 janvier 2015 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA15 08 0049

Première période de questions du public, de 19 h 30 à 20 h 25

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Philippe Dorget, du 331, rue Bleignier :

- Dépose une pétition contre l'extension de l'école Henri-Beaulieu.
- Cette école était conçue pour accueillir 235 élèves en 1993.
- Des bruits de 70 à 75 décibels sont produits dans la cours lors des récréations, lesquelles durent toute la journée.

Réponse (Alan DeSousa) : une réunion à la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys (CSMB) est tenue ce soir.

- Qu'est-ce que la Ville va faire?
- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) fixe le bruit maximal à 55 décibels.
- La Ville est responsable des conditions dans lesquelles les citoyens vivent.
- Le stationnement est problématique autour de l'école.
- En plus, il y a les bruits causés par les voitures dont les moteurs sont laissés en marche.
- Qu'est-ce que l'arrondissement peut faire pour que le quartier Chameran retrouve son caractère paisible et résidentiel?

Le 3 février 2015

Réponse (Alan DeSousa) : pour la problématique reliée au stationnement et au non respect du règlement sur le ralenti inutile des véhicules moteur, le commandant du poste 7 du SPV prend note des commentaires et prendra action. Pour le bruit, l'arrondissement n'a pas de règlement touchant le bruit généré par les enfants dans une cour d'école. Les citoyens sont invités à communiquer avec la direction de l'école ou avec la Commission scolaire afin qu'ils puissent trouver des mesures d'atténuation.

Madame Anastasia Sellas, du 202, rue Meloche :

- Quand les promoteurs construisent des condos, demandent-ils un permis à la Ville?
- Combien de condos ont été construits?
- Avez-vous pris des mesures pour accommoder les élèves arabes?
- Les immeubles sur l'Acadie.

Réponse (Alan DeSousa) : il n'y a pas de développement immobilier majeur dans le secteur Chameran au cours des dernières années. Les immeubles auxquels la citoyenne fait référence se trouvent dans l'arrondissement Ahuntsic Cartierville et les enfants y demeurent relèvent de la Commission scolaire de Montréal.

- Quelles accommodations ont été faites pour ces enfants quand les promoteurs ont obtenu leur permis?
- Est-ce que la CSMB consulte la population?
- Est-ce qu'on peut avoir une liste des écoles et savoir si la population a été consultée avant ces agrandissements?
- Depuis 16 ans, elle n'a jamais été informée de l'augmentation du nombre d'enfants.
- Les personnes âgées ne sont pas respectées.

Réponse (Alan DeSousa) : il donne verbalement un aperçu des écoles qui ont fait l'objet d'agrandissement.

Monsieur Philippe Dorget, du 331, rue Bleignier :

- Il est clair qu'il y aura des agrandissements, que les citoyens le veulent ou non.
- À quel niveau de décibel et de manque de stationnement la Ville interviendra-t-elle?

Réponse (Alan DeSousa) : pour le bruit, il n'y a pas de réglementation. Il s'agit d'un contexte de bon voisinage. Il l'invite à s'adresser à son commissaire d'école.

Monsieur James Murray, du 202, rue Meloche :

- L'extension de l'école ne satisfait pas les citoyens.
- Est-ce que la Ville a vérifié si l'école a dépassé la capacité du bâtiment autorisée, et qu'est-ce qu'elle fera si la capacité est dépassée ?

Réponse (Alan DeSousa) : la CSMB suit les ratios établis par le gouvernement. Les élèves sont relocalisés en dehors de la zone de desserte en raison du débordement.

- Est-ce que la Ville a fait des études de circulation?
- Est-ce que ces visites ont été faites et si oui, à quelles fréquences?

Réponse (Alan DeSousa) : le Service de la police a fait une campagne de sensibilisation. Les pompiers de la Ville font des inspections des bâtiments.

CA15 08 0050

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673035 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis pour le remplacement des panneaux lumineux en zone scolaire sur les boulevards de la Côte-Vertu et Thimens et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 3 février 2015

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis pour le remplacement des panneaux lumineux en zone scolaire sur les boulevards de la Côte-Vertu et Thimens et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - Un représentant de la Division des ressources financières et matérielles
 - Un représentant de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues
 - Deux représentants de la Division études techniques et de l'ingénierie

ADOPTÉ.

CA15 08 0051

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673036 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le réaménagement géométrique dans diverses rues.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le réaménagement géométrique dans diverses rues.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - Un représentant de la Division des ressources financières et matérielles
 - Un représentant de la Division de la voirie
 - Deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie

ADOPTÉ.

CA15 08 0052

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144103005 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location d'autobus scolaires pour différentes activités de l'année 2015 - Demande de soumissions 14-14096.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Autobus Transco (1988) inc.	44 127,41 \$
Autocar Chartrand inc.	45 511,70 \$
Autobus Idéal inc.	51 892,36 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 3 février 2015

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'octroyer à la firme **Autobus Transco (1988) inc.** le contrat pour la location d'autobus scolaires pour différentes activités de l'année 2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 5 décembre 2014, totalisant la somme de 44 127,41 \$, sous la supervision de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144103005 : 35 737,75 \$) :
2430.0010000.304761.07167.53290.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0053

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153231002 relatif à l'octroi d'un contrat pour le développement de fonctionnalités spécifiques sur le logiciel IntelliGID pour le projet de gestion intégrée des documents - Demande de soumissions 15-503.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix révisé soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
DocuLibre inc.	98 648,55 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'octroyer à la firme **DocuLibre inc.** le contrat pour le développement de fonctionnalités spécifiques sur le logiciel IntelliGID pour le projet de gestion intégrée des documents, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 30 janvier 2015, totalisant la somme de 98 648,55 \$, sous la supervision de la Division du Greffe et ressources matérielles de la Direction des services administratifs.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1153231002 : 90 079,28 \$) :
2430.0012000.304774.01301.54590.000000.0000.000000.024108.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0054

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156121001 relatif à l'option de renouvellement du contrat de patrouille octroyé à Groupe de Sécurité Garda S.E.N.C. pour une période d'un an.

ATTENDU la résolution numéro CA14 08 0194 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 24 mars 2014 et octroyant à la firme Groupe de Sécurité Garda S.E.N.C. le contrat pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine pour un an, renouvelable deux ans (soumission 14-13419) ;

ATTENDU que les heures de couverture durant la période hiver - printemps - automne sont de 376 heures par semaine et que les heures de couverture durant la saison estivale sont de 480 heures par semaine;

ATTENDU qu'un ajustement de la couverture a été demandé afin de respecter les budgets alloués;

ATTENDU que la deuxième année du contrat sera du 1er avril 2015 au 31 mars 2016;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'exercer l'option de renouvellement, pour une période d'un an, du contrat de service de patrouilleurs de la sécurité urbaine octroyé à Groupe de Sécurité Garda S.E.N.C. (soumission 14-13419).

Le 3 février 2015

- 2.- D'autoriser une dépense de 815 593,14 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1156121001 : 738 745,24 \$) :
- 2430.0010000.304763.02801.54590.014448.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0055

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150344001 relatif à une dépense en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et de conduites de l'arrondissement pour l'année 2015.

ATTENDU que les coûts d'entretien sont établis par l'Office des Transports du Canada;

ATTENDU que ces frais incluent la main-d'oeuvre, les frais de déplacement et le matériel de remplacement des appareils;

ATTENDU que l'arrondissement dispose sur son territoire de huit passages à niveau et de seize conduites souterraines passant sous la propriété du Canadien National;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'autoriser une dépense de 58 834,43 \$ en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et de conduites de l'arrondissement pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation (certificat du trésorier - CTA1150344001: 58 834,43 \$) :
- 2430.0010000.304742.03141.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0056

Soumis sommaire décisionnel numéro 1152298001 relatif à une dépense en faveur de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour les communications cellulaires et GPS couvrant l'année 2015.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0269 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 août 2012 et concluant une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2015 (entente numéro 781453);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 130 000\$ en faveur du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour les communications cellulaires et GPS couvrant l'année 2015
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA115229800 : 118 707,33 \$) :
- 2430.0010000.304753.01303.53601.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0057

Soumis sommaire décisionnel numéro 1152298002 relatif à une dépense en faveur de TELUS pour les liens Centrex et DATA pour l'année 2015.

ATTENDU la résolution numéro CG08 0026 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 31 janvier 2008 et octroyant aux firmes TELUS et Bell Mobilité les contrats pour la fourniture, sur demande, des services de télécommunications, pour des périodes respectives de 10, 7 et 4 ans (entente numéro 377824);

Le 3 février 2015

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 80 000 \$ en faveur de TELUS pour les liens Centrex et DATA pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1152298002 : 73 050,66 \$) :
2430.0010000.304753.01303.53601.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0058

Soumis sommaire décisionnel numéro 1152298003 relatif à une dépense en faveur de la Compagnie 3M du Canada pour le renouvellement du contrat de licence et d'entretien pour l'année 2015.

ATTENDU que les deux bibliothèques utilisent plusieurs équipements de la compagnie 3M du Canada pour assurer leurs opérations ;

ATTENDU que les systèmes utilisés sont sous licence exclusive de 3M du Canada et requièrent un contrat annuel ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 44 000 \$ en faveur de la Compagnie 3M du Canada pour le renouvellement du contrat de licences et d'entretien pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1152298003 : 40 177,87 \$) :
2430.0010000.304753.01909.55404.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0059

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156121002 relatif à une dépense en faveur de Francine Pilon pour les travaux de conception graphique pour l'année 2015.

ATTENDU la commande annuelle numéro BC1015653 en faveur de Francine Pilon pour les travaux de conception graphique des publications et autres documents imprimés de l'arrondissement ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter le bon de commande pour lui confier le mandat de la bibliothèque afin de conserver une cohérence et la même signature graphique entre toutes les publications ;

ATTENDU l'article 573 de la Loi sur les cités et villes soustrayant du processus d'appel d'offres un contrat dont l'objet est la fourniture de bien ou services reliés au domaine artistique ou culturel ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'autoriser une dépense de 11 497,50 \$ en faveur de Francine Pilon pour les travaux de conception graphique pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1156121002):
2430.0010000.304705.07001.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000 6 299,25 \$
2430.0010000.304755.01801.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000 4 199,50 \$

ADOPTÉ.

Le 3 février 2015

CA15 08 0060

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140344008 relatif à l'adhésion au projet Système Évolué de Radiocommunication de l'Agglomération de Montréal (SÉRAM) et à l'acceptation de l'offre de service de support premier niveau du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

ATTENDU la résolution numéro CM03 0499 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 17 juin 2003 et autorisant une dépense de 3 636 507,30 \$ à Bell Mobilité pour la gestion et l'entretien du réseau de communication radio ECOM, utilisé conjointement par les arrondissements de Côte-Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest, de Mont-Royal, d'Outremont, de Saint-Laurent et de Westmount, pour une période de 15 ans;

ATTENDU qu'au terme de ce contrat, le 30 juin 2018, l'arrondissement devra remplacer des équipements désuets, dont le coût sera substantiel;

ATTENDU que le contrat ne prévoit aucune clause de pénalité;

ATTENDU les résolutions numéros CG12 0208 et CG13 0239 adoptées par le Conseil d'agglomération les 21 juin 2012 et 20 juin 2013 et accordant des contrats à Cassidian Communication Corp. et Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et d'accessoires, de services de support 1^{er} Niveau et de maintenance 2^e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, et pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans;

ATTENDU que le projet SÉRAM vise à remplacer la multitude de systèmes de radiocommunication vocale opérés par les différents services et arrondissements de la Ville par un système unique et commun à tous;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

Conditionnellement à ce que la Ville de Montréal prenne charge de toute éventuelle réclamation (pénalités et préjudices) pouvant découler de la résiliation du contrat intervenu entre le Groupe ECOM et Bell mobilité Radio avant son terme le 30 juin 2018 et dégage l'arrondissement de tout impact financier relatif à cette éventualité :

- 1.- D'adhérer au projet Système Évolué de Radiocommunication de l'Agglomération de Montréal (SÉRAM) du Service des technologies de l'information aux fins de modernisation du système de radio communication de l'Arrondissement.
- 2.- D'accepter l'offre de service de support de premier niveau du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour les nouveaux équipements de radio communication pour une période de dix ans, et de s'engager à assumer les frais à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement, selon le tarif établi dans la présente offre de service (montant estimé à 10 800,00 \$ pour la première année de déploiement).
- 3.- De mandater le Service des technologies de l'information pour la gestion des licences des radios de l'arrondissement.
- 4.- D'effectuer un transfert budgétaire permanent de 11 773,00 \$ de l'arrondissement vers le Service des technologies de l'information à partir de l'implantation en 2015 pour le paiement et la gestion des licences.
- 5.- De mandater la secrétaire d'arrondissement pour entreprendre les démarches requises auprès du contentieux pour procéder au retrait de l'arrondissement du groupe ECOM et du contrat avec Bell Mobilité Radio lors du déploiement du projet SÉRAM.
- 6.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140344008 : 235 987 \$) :

2430.0010000.304742.03141.53603.014014.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 3 février 2015

CA15 08 0061

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156673001 relatif à l'utilisation des surplus affectés - divers pour un montant de 595 000 \$ visant à financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2015.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080526 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance spéciale du 2 septembre 2014 et approuvant la liste des projets constituant le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus à ces projets pour 2015, 2016 et 2017;

ATTENDU les mesures projetées au Plan de transport en 2015 visant des travaux de réaménagement géométrique, soit des travaux de remplacement, d'installation et de mise aux normes de feux de circulation, de remplacement et/ou d'installation de signalisation routière, de marquage et autres travaux affectant le réseau routier en lien avec la sécurité d'aménagement et le transport en général;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser l'utilisation des surplus affectés – divers pour un montant de 595 000 \$ pour financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2015;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'autoriser l'utilisation des surplus affectés – divers pour un montant de 595 000 \$ pour financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2015.
- 2.- De financer la dépense à même les postes d'affectation détaillés au sommaire décisionnel (certificat du trésorier – CTA1156673001 : 595 000 \$).

ADOPTÉ

CA15 08 0062

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144549017 relatif à l'offre de service de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation des travaux de marquage sur diverses rues pour l'année 2015.

ATTENDU les travaux d'entretien de base de marquage réalisés sur le réseau artériel et local de l'arrondissement;

ATTENDU des travaux additionnels de marquage requis par les interventions prévues au Plan de transport local;

ATTENDU que l'arrondissement a approché la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour obtenir une offre de service pour le marquage des rues pour l'année 2015;

ATTENDU la proposition déposée en janvier 2015, dont le coût s'élève à 307 232,91 \$ pour la réalisation des travaux de marquage pour l'année 2015;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation des travaux de marquage sur diverses rues de l'arrondissement pour l'année 2015.
- 2.- D'autoriser une dépense maximale de 310 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144549017) :

2430.0010000.304736.03101.54507.010477.000000.0000.000000.022029	300 000 \$
2430.0012000.304766.03161.54507.010477.000000.0000.000000.000000	10 000 \$

ADOPTÉ.

Le 3 février 2015

CA15 08 0063

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153231004 relatif à la réalisation de divers travaux affectant la signalisation et les feux de circulation sur diverses rues.

ATTENDU la résolution numéro CM 14 1126 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 25 novembre 2014 et déclarant le conseil de la Ville compétent à l'égard de certains objets, jusqu'au 31 décembre 2016, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

ATTENDU que certaines rues locales de l'arrondissement sont devenues artérielles et sous la compétence du conseil de la Ville;

ATTENDU que l'offre de service de l'arrondissement vise la réalisation des travaux d'infrastructures sur le nouveau réseau artériel, tel que des travaux de réaménagement géométrique, de remplacement, d'installation et de mise aux normes de feux de circulation, de remplacement et/ou d'installation de signalisation routière, de marquage et d'autres travaux affectant le réseau routier en lien avec la sécurité d'aménagement et le transport en général;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

D'offrir au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser divers travaux affectant la signalisation et les feux de circulation sur diverses rues dans l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA15 08 0064

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153231003 relatif à la cession du contrat octroyé à Nepcon inc. pour la location de machinerie pour les opérations de neige.

ATTENDU la résolution numéro CA08 080595 adoptée par le Conseil d'arrondissement à la séance du 2 septembre 2009 et octroyant un contrat de 1 528 891,88 \$ à Nepcon inc. pour la location de trois autoniveleuses (soumission 08-046);

ATTENDU que les équipements nécessaires à l'exécution de ce contrat sont la propriété de la compagnie Logistic Enviro Tech inc.;

ATTENDU que les firmes Nepcon inc. et Logistic Enrivo Tech inc. n'étant pas en mesure d'assumer le contrat pour 2014-2015, elles ont cédé tous leurs droits découlant de ce contrat à Anthony Mergl;

ATTENDU que le contrat confirmant la cession a été signé par toutes les parties le 12 novembre 2014;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

De prendre acte de la cession du contrat octroyé à Nepcon inc. pour la location de machinerie pour les opérations de neige à Anthony Mergl (soumission 08-046).

ADOPTÉ.

CA15 08 0065

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154500001 relatif à un don à la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal à la mémoire de Jean-Guy Laliberté.

ATTENDU le décès de monsieur Jean-Guy Laliberté, citoyen de Saint-Laurent et retraité de la Ville de Saint-Laurent depuis 1988;

ATTENDU son engagement en tant que membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation et au sein du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Laurent comme représentant des citoyens, de 1990 à 2009;

Le 3 février 2015

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal à la mémoire de monsieur Jean-Guy Laliberté.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154500001 : 300 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0066

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299004 relatif à un don de 1 000 \$ à L'Oasis de Saint-Laurent en soutien à sa mission pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ au à L'Oasis de Saint-Laurent en soutien à sa mission pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299004: 1 000 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0067

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299003 relatif à la contribution financière annuelle 2015 au Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent.

ATTENDU les critères relatifs au programme des dons, octrois et subventions en vigueur actuellement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'approuver une subvention de 14 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent inc. pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299003 : 14 000 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0068

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299001 relatif au à une contribution financière de 85 000 \$ au Musée des maîtres et artisans du Québec en soutien à ses activités régulières pour l'année 2015.

ATTENDU les critères relatifs au programme des dons, octrois et subventions en vigueur actuellement;

Le 3 février 2015

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

1.- D'octroyer une contribution financière de 85 000 \$ au Musée des Maîtres et Artisans du Québec en soutien à ses activités régulières pour l'année 2015.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299001 : 85 000 \$) :

2430.0010000.304748.07251.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0069

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299002 relatif à une aide financière au Centre Communautaire Bon Courage pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

1.- D'approuver une aide financière de 30 500 \$ au Centre communautaire Bon Courage en soutien à ses activités régulières de l'année 2015.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299002 : 30 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0070

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150818002 relatif à une contribution financière à VertCité pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques, pour la période du 16 février 2015 au 31 décembre 2016.

ATTENDU l'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire ;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite informer, sensibiliser et éduquer ses citoyens sur la nouvelle collecte des matières organiques ;

ATTENDU que l'aide financière financera l'embauche minimum de deux patrouilleurs, la mise en place de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles par le biais de séances publiques, de rencontres de citoyens, de fêtes de quartier, d'activités de porte-à-porte, de montages de kiosques dans les lieux publics, etc. ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

1.- D'accorder une contribution financière de 95 209 \$ à VertCité pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques, pour la période du 16 février 2015 au 31 décembre 2016.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150818002 : 95 209 \$) :

2430.0012000.304774.01301.54590.000000.0000.000000.024103.00000.00000

ADOPTÉ.

Le 3 février 2015

CA15 08 0071

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143058004 relatif à une subvention de 4 400 \$ à l'Association sportive de Saint-Laurent pour trois tournois annuels tenus en 2015.

ATTENDU que les employés cols bleus de l'arrondissement participent aux *Tournoi intermunicipal de hockey de l'ATPA*, au *Festival de hockey de Montréal* et au *Tournoi de balle donnée des cols bleus du Québec*;

ATTENDU que ces tournois sont organisés par différentes associations et que les cols bleus de diverses villes et arrondissements du Québec sont appelés à y participer;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

1.- D'accorder une subvention de 4 400 \$ à l'Association sportive de Saint-Laurent (employés représentant l'arrondissement) pour trois tournois en 2015, soit au *Tournoi de Hockey intermunicipal de l'ATPA*, au *Festival de Hockey de Montréal* et au *Tournoi inter-municipal de balle donnée des cols bleus du Québec*.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143058004: 4 400 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0072

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156747001 relatif à l'octroi de subventions à différents comités pour l'année 2015.

ATTENDU qu'il y a lieu de soutenir le développement des comités sportifs du territoire en contribuant au paiement des frais d'arbitrage, à l'achat de chandails et d'équipement et à la location des systèmes techniques et de conception des décors;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

1.- D'accorder des subventions totalisant 110 200 \$ aux comités sportifs suivants pour l'année 2015 :

ORGANISME	MONTANT
Comité de Ringuette de Saint-Laurent	3 800 \$
Association de football amateur de Saint-Laurent	9 800 \$
Club de baseball Saint-Laurent inc.	8 500 \$
Comité de hockey sur glace de Ville Saint-Laurent inc.	47 600 \$
Club de soccer de Saint-Laurent	27 500 \$
Comité de Basketball de Saint-Laurent	6 000 \$
Club de patinage artistique de Saint-Laurent	6 000 \$
Club d'athlétisme Saint-Laurent Select inc.	1 000 \$

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier – CTA1156747001 : 110 200 \$):

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

Le 3 février 2015

CA15 08 0073

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155005001 relatif à l'octroi de subventions individuelles à treize organismes du troisième âge pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

1.- D'accorder des subventions aux organismes du troisième âge suivants pour l'année 2015 :

ORGANISME	MONTANT
Demeures Sainte-Croix	1 000 \$
Les résidents du Manoir de Casson	1 000 \$
Les Aînés du Village Montpellier	1 365 \$
Carrefour des aînés de Saint-Laurent inc.	1 750 \$
Club de l'âge d'or St-Hippolyte	1 000 \$
Comité de résidents du Manoir Saint-Laurent	1 000 \$
Fifty plus Friendship club of Saint-Laurent	1 000 \$
Club âge d'Or de Saint-Sixte	1 000 \$
Maison Badeau-Sauvé	1 000 \$
Place à la marche	1 385 \$
Beth Ora Seniors	1 000 \$
St-Laurent Senior Citizen's Neighbourhood Association	1 000 \$
Club de l'âge d'Or St-Laurent	1 000 \$

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier CTA1155005001):

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000
13 500 \$

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000
1 000 \$

ADOPTÉ.

CA15 08 0074

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156275001 relatif à la programmation des activités de sports et loisirs - printemps-été 2015 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que la programmation de l'automne se déroulera du 21 mars au 29 mai 2015 et celle de l'été du 15 juin au 23 août 2015;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

1.- D'approuver le programme des activités de loisirs printemps-été 2015 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

2.- D'autoriser le chef de la Division des loisirs, du développement social et de la culture à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

Le 3 février 2015

CA15 08 0075

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156275002 relatif à l'adhésion à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action.

ATTENDU la résolution numéro CM14 1123 adopté par le Conseil municipal à sa séance du 25 novembre 2014 et adoptant la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014;

ATTENDU que la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action sont le produit de la démarche, *Montréal physiquement active*, échelonnée sur une période de deux ans, à laquelle de nombreux partenaires et citoyens ont pris part;

ATTENDU que les six principes directeurs de la politique sont les suivants :

1. réduire les inégalités sociales liées à la santé selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
2. rendre l'activité physique attrayante pour tous;
3. engager les citoyens et la communauté locale;
4. assurer une cohésion régionale;
5. travailler en partenariat et soutenir les acteurs de la société civile;
6. favoriser la connaissance, partager l'expertise et faire connaître les initiatives inspirantes et gagnantes.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

D'adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

ADOPTÉ.

CA15 08 0076

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1153984001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1er et le 27 janvier 2015, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 27 janvier 2015 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA15 08 0077

Soumis sommaire décisionnel numéro 1152314002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 3 février 2015

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Déjeuner-causerie organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal
Le 6 février 2015

Deux billets à 125 \$ 250 \$

Déjeuner-bénéfice organisé par Transport 2000
Le 9 février 2015

Deux billets à 150 \$ 300 \$

Déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal
Le 26 mars 2015

Une table à 1 050 \$ 1 050 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1152314002 : 1 175 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0078

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés du 2142 au 2158, du 2166 au 2194, du 2198 au 2234, du 2238 au 2274 et du 2191 au 2227, rue Kenneth-Patrick, dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 14 janvier 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 janvier 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés du 2142 au 2158, du 2166 au 2194, du 2198 au 2234, du 2238 au 2274 et du 2191 au 2227, rue Kenneth-Patrick, dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de cinq ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

Le 3 février 2015

CA15 08 0079

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1595, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C12-065 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation de contenants à déchets à l'extérieur de ce bâtiment commercial ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 14 janvier 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 janvier 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

De refuser cette dérogation mineure telle que présenté à la séance du Comité plénier du 26 janvier 2015, considérant la présence d'une chambre à déchets réfrigérée.

ADOPTÉ.

CA15 08 0080

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768001 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de 5 blocs d'habitations unifamiliales contiguës englobant les 43 unités suivantes : du 2142 au 2158, du 2166 au 2194, du 2198 au 2234, du 2238 au 2274 et du 2191 au 2227, rue Kenneth-Patrick dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 14 janvier 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150101);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de 5 blocs d'habitations unifamiliales contiguës englobant les 43 unités suivantes : du 2142 au 2158, du 2166 au 2194, du 2198 au 2234, du 2238 au 2274 et du 2191 au 2227, rue Kenneth-Patrick, dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

- 1.- fournir le détail et les coupes des accès véhiculaires pour le bloc adjacent au passage parc, ainsi que le bloc de cinq unités contiguës à l'entrée du projet du côté ouest;
- 2.- fournir un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet en spécifiant les essences d'arbres et de plantations projetés;

Les matériaux utilisés pour le revêtement extérieur sont de la brique de tons rouge « Louisiane », « TerraNova », « Champlain », « Richelieu » et « Thuya » de la compagnie Hanson, du bloc décoratif gris granite de la compagnie Techo-Bloc et des panneaux d'aluminium gris « Charbon 523 » de la compagnie Gentek et la toiture est recouverte d'une membrane blanc élastomère, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

Le 3 février 2015

CA15 08 0081

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768003 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment au 5550, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. b) de la séance tenue le 14 janvier 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140402);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté de 20 h 28 à 20 h 50 :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment au 5550, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel qu'approuvé par la résolution numéro CA14 080501, tel que représenté sur les plans soumis pour l'agrandissement du deuxième étage.

Les matériaux utilisés pour le revêtement extérieur sont de la brique de tons rouge « Louisiane » de la compagnie Hanson, du bloc décoratif gris standard de la compagnie Techo-Bloc et des panneaux d'aluminium gris « Charbon 523 » de la compagnie Gentek et 50 % de la toiture est recouverte d'une membrane blanche et 50 % de toiture verte, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA15 08 0082

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-75 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1140565002).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-75 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA15 08 0083

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet ayant pour objet :

- de modifier le descriptif d'habitations multifamiliales pour permettre des entrées individuelles pour les logements des premiers et second étage et de permettre que des bâtiments résidentiels de classe d'usage et de hauteur différentes puissent être jumelés et contigus entre eux;
- d'agrandir la zone S16-024 à même la zone H16-017 afin d'intégrer le terrain du bâtiment sis au 901 avenue Sainte-Croix et permettre l'usage « Enseignement spécialisé non scolaire » et « Service de sécurité » dans la zone agrandie S16-024;
- d'agrandir la zone B17-004 à même les zones S17-002 et C17-013 afin d'intégrer une partie du terrain vacant de la propriété sise au 253 et 255 rue Décarie, de modifier les limites des zones S17-002, S17-003, B17-004, C17-010 et C17-013 et d'abroger la zone S17-022 en fonction de la nouvelle configuration de l'échangeur Décarie;
- de modifier la grille des usages et des normes dans la zone C17-013 afin d'interdire l'usage « s2 »;

Le 3 février 2015

- de permettre de nouvelles typologies d'habitations « multiplex contiguës » dans les zones H08-023 et H08-073.

(Sommaire décisionnel 1140565002)

CA15 08 0084

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'ajouter une disposition relative aux ordonnances permettant au conseil d'arrondissement de déroger aux dispositions du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

(Sommaire décisionnel 1154152001)

CA15 08 0085

Le règlement numéro RCA15-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA15-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2015 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1153231001).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 janvier 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2015 (CA15 080038);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^e paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA15-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA15-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2015.

ADOPTÉ.

CA15 08 0086

Le conseiller Aref Salem, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement numéro RCA07-08-0014-2 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public.

CA15 08 0087

Soumis à la séance générale du 3 février 2015 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, une lettre d'intention afin de déterminer une zone de conservation sur les lots numéros 1 901 434 et 1 901 435, future propriété de Ville de Montréal.

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation 22 faite par la Ville de Montréal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le remblayage d'un milieu humide sur le lot 4 349 535 pour la construction du futur Écocentre Saint-Laurent;

ATTENDU qu'en guise de compensation, la Ville de Montréal s'engage à convertir une superficie de terrain de 10 761 m², incluant la bande de protection riverain de 15 mètres du ruisseau Brook située sur la propriété, en zone de conservation ;

ATTENDU les recommandations favorables de la Directrice de l'arrondissement et du Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à cet effet.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 3 février 2015

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) l'engagement de l'arrondissement de Saint-Laurent à modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, dans un délai de 12 à 24 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation 22 par le MDDELCC, afin de conférer un statut de zone de conservation à l'aire de compensation du projet Écocentre Saint-Laurent, le tout tel qu'illustré sur le plan annexé intitulé « Ruisseau Brook » et ce, afin de pouvoir obtenir le certificat d'autorisation 22 délivré par le MDDELCC et entreprendre les travaux le plus rapidement possible.

ADOPTÉ.

CA15 08 0088

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950029 relatif à l'abolition, la création et la prolongation d'une banque d'heures et de postes temporaires dans différentes unités administratives.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abolition, à la création et à la prolongation d'une banque d'heures et de postes temporaires pour répondre aux besoins opérationnels de différentes unités administratives;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir un poste temporaire d'ingénieur et de créer un poste temporaire d'agent technique en architecture du paysage à la Section du développement du territoire de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, pour une période ne dépassant pas le 30 juin 2016.
- 2.- De créer un poste temporaire d'agent de bureau à la Section du service à la clientèle de la Division des communications de la Direction d'arrondissement, de la mi-février au 31 mars 2016.
- 3.- De prolonger une banque de 1365 heures dans l'emploi d'agent de contrôle et d'administration de la paie et des avantages sociaux (ACAPAS) à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉ.

CA15 08 0089

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950002 relatif à la nomination permanente d'un agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Minh Vu Tran de façon permanente au poste d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

Le 3 février 2015

CA15 08 0090

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950001 relatif à la titularisation d'un employés col bleu à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Gilles Binette au poste de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction, culture, sports, loisirs et développement social, en date du 7 février 2015, rétroactivement au 9 août 2014.

ADOPTÉ.

CA15 08 0091

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de novembre et décembre 2014 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA15 08 0092

Le bilan annuel 2014 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent est déposé conformément à l'ordonnance visant à rendre applicable le règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement. Le chef de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics est autorisé à permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine (sommaire décisionnel 1150818001).

Après avoir pris connaissance des autorisations émises, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie au Conseil municipal et de le déposer aux archives.

CA15 08 0093

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 07

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée des éléments suivants :

- La fin de semaine féérique aura lieu les 6, 7 et 8 février prochains aux parcs Beaudet, Noël-Nord et Cousineau.
- À compter du 20 février, 300 postes seront disponibles pour l'été 2015.
- Un espace vert piéton sera créé sur la rue Stanislas, entre les rues de Londres et Stanislas.

Le conseiller Francesco Miele informe l'assemblée du rôle primordial que joue l'organisme VertCité dans le cadre de l'ajout d'une collecte sélective des matières organiques par la sensibilisation de la population au virage vert nécessaire. Il souligne la présence de M. Guy Déziel de l'Éco-quartier Saint-Laurent.

Deuxième période de questions du public, à 21 h 10

Aucune question ne fut posée.

Le 3 février 2015

CA15 08 0095

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 11.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
